



En 2018, Fribourg aura deux présidents

ÉLECTIONS Deux Fribourgeois occuperont les plus hautes fonctions l'an prochain: Alain Berset présidera le Conseil fédéral et Dominique de Buman l'Assemblée fédérale. Mais lequel est supérieur, protocolairement, à l'autre?

MAGALIE GOUMAZ, BERNE
@magaliegoumaz

Défi logistique et casse-tête protocolaire: deux Fribourgeois occuperont l'an prochain les plus hautes fonctions politiques en Suisse. Le conseiller national Dominique de Buman (PDC) présidera l'Assemblée fédérale tandis que le conseiller fédéral Alain Berset (PS) sera président de la Confédération. Pendant une année, tous les organisateurs de manifestations, la population, les élus et les chroniqueurs politiques, à Fribourg comme ailleurs, pourront ainsi s'amuser à disserter sur cette interrogation: lequel, de ces deux enfants du pays, est hiérarchiquement supérieur à l'autre?

La Chancellerie du canton de Fribourg a un souci: ne pas en faire davantage pour l'un que pour l'autre

En fait, tout dépend des circonstances. Selon la Constitution suisse, l'Assemblée fédérale est l'autorité suprême de la Confédération. Elle est mentionnée avant le Conseil fédéral, qui est pour sa part l'autorité directoriale et exécutive suprême de la Confédération. En clair? En tant que premier citoyen du pays pendant une année, Dominique de Buman aura la légitimité populaire pour lui et l'emportera sur Alain Berset. Mais vis-à-vis de l'extérieur, ce

dernier, en sa qualité de premier magistrat du pays, occupera le rang de chef d'Etat.

Quatre événements

Mais qu'importe la hiérarchie, car la Chancellerie du canton de Fribourg a un souci: ne pas en faire davantage pour l'un que pour l'autre. Elle s'active ainsi

Le budget des festivités sera le même pour les deux élus: 200000 francs environ

pour organiser quatre événements successifs à quelques jours d'intervalle, soit deux apéritifs au Palais fédéral pour le jour même de l'élection et surtout deux trains spéciaux et réceptions officielles dans le canton pour honorer le nouvel élu, tout ça à quelques jours d'intervalle, entre le début et la fin de la session parlementaire d'hiver.

Dans le détail, le programme se présente ainsi: à peine confirmé dans ses fonctions de président de l'Assemblée fédérale, le 27 novembre, premier jour de la session ordinaire d'hiver, Dominique de Buman s'en ira festoyer dans son canton, le 29 novembre. Un train spécial partira de Berne, passera par Morat et s'arrêtera enfin à Fribourg, ville dont il a été le syndic. Alain Berset sera élu à la présidence du Conseil fédéral le 6 décembre, jour de la Saint-Nicolas. Il sera reçu officiellement la semaine suivante, le 14

décembre. Son train spécial partira également de Berne. Il s'arrêtera à Guin, à Belfaux, qui est sa commune de résidence, à Fribourg et enfin à Bulle.

La Chancellerie prévoit qu'environ 500 personnes participeront aux deux apéritifs et près d'un millier aux deux banquets officiels. Le budget des festivités sera le même pour les deux élus: 200000 francs environ. Les deux futurs présidents se sont aussi rencontrés pour coordonner leur programme, et surtout éviter tout copier-coller. «Chacun a son comité d'organisation mais la Chancellerie cantonale pilote l'ensemble des manifestations car elles impliquent aussi la police, les communes concernées, les

transports publics», explique Danielle Gagnaux, chancière du canton de Fribourg.

Une feuille de route

La situation se complique cependant d'un point de vue protocolaire. Comme la personne qui a le rang le plus élevé prononce son discours en dernier, il fallait bien clarifier la hiérarchie entre les deux présidents. La Chancellerie fédérale et les services du parlement étant régulièrement confrontés à des situations potentiellement conflictuelles lors des réceptions dans les cantons, ils viennent d'élaborer un guide à usage externe. La note stipule l'ordre dans lequel les discours doivent être prononcés selon les circonstances.

«Auparavant, il n'y avait pas de ligne très claire et les informations pouvaient parfois être contradictoires», explique Philippe Schwab, secrétaire général du parlement. Ce que confirme la Chancellerie fédérale, qui évoque

LE TEMPS

Le Temps
1002 Lausanne
021 331 78 00
www.letemps.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 32'266
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich



Seite: 6
Fläche: 77'519 mm²

Auftrag: 3007101
Themen-Nr.: 999.222

Referenz: 66951302
Ausschnitt Seite: 2/3

un couac protocolaire lors de la réception de Didier Burkhalter à Neuchâtel. Résultat? Lors de l'élection du président de l'Assemblée fédérale, le représentant du Conseil fédéral s'exprime en premier, avant le président sortant de l'Assemblée fédérale et enfin le nouvel élu. Lors de l'élection du président de la Confédération, l'ordre est différent: le représen-

tant du parlement s'exprime en premier, avant le président sortant de la Confédération et enfin le nouveau président.

Vendredi dernier, le Conseil fédéral a aussi approuvé un nouveau règlement protocolaire de la Confédération qui établit très clairement l'ordre de préséance en Suisse. Un document surtout destiné aux missions diplomatiques

en Suisse. Là, c'est le Conseil fédéral qui occupe la plus haute fonction dans une grille qui compte 37 cases. Les juges du Tribunal fédéral des brevets ferment la marche. Juste avant, à la 36e place, on trouve les membres des autorités législatives cantonales. Toujours bon à savoir dans un pays où le peuple a le dernier mot. ■

LE TEMPS

Le Temps
1002 Lausanne
021 331 78 00
www.letemps.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 32'266
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich



Seite: 6
Fläche: 77'519 mm²

Auftrag: 3007101
Themen-Nr.: 999.222

Referenz: 66951302
Ausschnitt Seite: 3/3



Dominique de Buman et Alain Berset. Le 27 novembre, le premier sera intronisé dans ses fonctions de président de l'Assemblée fédérale. Une semaine plus tard, le second deviendra président de la Confédération. (KEYSTONE/PETER SCHNEIDER)